

13^{ème} « PATAF - Théâtre sans Frontière » 2019

Organisation Théâtre du Torrent - Annemasse

REGLEMENT DU PATAF

Le Festival des Fous de Théâtre !

Du Vendredi 20 Septembre
au Dimanche 22 Septembre 2019

Annemasse *** Haute-Savoie

France

REGLEMENT PATAF 2019

- PAGE A CONSERVER PAR LA COMPAGNIE -

ARTICLE 1 ORGANISATION / LIEUX / DATES

- **Le 13^{ème} PATAF** se déroulera à **Annemasse** (Haute-Savoie) France du **Vendredi 20 septembre au Dimanche 22 septembre 2019**.
- **Ce Festival biennal, vitrine d'excellence du Théâtre Amateur, est organisé par le Théâtre du Torrent, en synergie avec les Acteurs Culturels de la Ville d'Annemasse.** Il bénéficie, sous le Label Région Rhône-Alpes, du soutien de la Communauté de Communes « Annemasse Agglo », du Conseil Général de Haute-Savoie, en partenariat avec la Municipalité d'Annemasse et la Direction de Château-Rouge. Il collabore avec la F.N.C.T.A. et la F.S.S.T.A. (Fédérations Française et Suisse de Théâtre Amateur).
- Les spectacles et les animations **ont lieu principalement à Château-Rouge Scène Régionale** mais aussi parfois, pour certaines actions de formations ou certaines manifestations, à l'Auditorium du Perrier, dans les MJC, au Ciné Actuel, au Conservatoire de Musique, à la Bibliothèque Municipale, au Théâtre Michel Servet etc

ARTICLE 2 PARTICIPANTS ET DATE LIMITE DE CANDIDATURE

- Il s'adresse à **toutes les formations d'artistes amateurs francophones (France et Suisse) qui s'expriment par le théâtre.**
- **Il invite des Professionnels du Théâtre** (Auteurs, Metteurs en scène, Décorateurs, Comédiens, Professionnels de l'Edition Théâtrale...)
et parfois aussi **des Troupes amateurs venant d'autres pays.**
- **Une priorité de candidature est donnée aux Compagnies ayant été distinguées par un Prix dans des Festivals Nationaux ou Internationaux.**
- **La date limite de proposition est fixée au 15 avril 2019.**

ARTICLE 3 OBJECTIFS

Il a pour objet de :

- **Contribuer** au développement et à la diffusion d'un Théâtre Amateur de qualité, dans des conditions d'expression respectueuses du travail des Compagnies.
- **Favoriser** les rencontres et les échanges entre Auteurs Contemporains Spectateurs, Compagnies Amateurs et Professionnels du Théâtre dans un climat de grande convivialité.
- **Créer** des liens d'amitié interculturels avec ses voisins transfrontaliers.
- **Valoriser** le Répertoire Théâtral Contemporain français et étranger.
- **Rechercher** toutes les stratégies propres à favoriser l'accès au Théâtre à toutes les couches de la population et en particulier aux publics peu concernés (publics non captifs) de façon intergénérationnelle.
- **Privilégier** les synergies d'action en harmonie avec le tissu associatif local et les partenaires institutionnels.

ARTICLE 4 MISE A DISPOSITION DES SALLES ET DES TECHNICIENS

- **Les lieux de spectacle et l'équipe de techniciens professionnels** seront à votre disposition pour votre montage et vos raccords **durant 04 à 06 heures par compagnie, selon le jour de votre programmation et l'importance de votre montage** (organigramme des horaires de mise à disposition des lieux et des régisseurs communiqués après programmation définitive).

- **Votre Plan de feu et votre Fiche technique doivent impérativement être envoyés avec votre dossier d'inscription si vous êtes sélectionné.**
- **Les spectacles ont tous lieu dans des salles équipées.**
- **Le démontage se fera immédiatement après le spectacle.**

Pour toute question d'ordre technique vous pouvez prendre contact avec :

Gérard MANSIS Directeur Technique de Château-Rouge
 tel : 04 50 37 15 65 (heures de bureau)
 Email : gerard.mansis@chateau-rouge.net
 1 route de Bonneville - 74100 Annemasse - France
www.chateau-rouge.net (Fiches Tech. des Salles sur le site)

ARTICLE 5 DOSSIER D'INSCRIPTION

(A REMPLIR SEULEMENT APRES L'ANNONCE DE VOTRE SELECTION !)

Le dossier d'inscription doit comporter :

- Les trois fiches de renseignements remplies
- La copie de l'autorisation SACD ou Société des Auteurs du pays d'origine.
- Le Plan de feu et la Fiche technique du spectacle.
- Le DVD du spectacle **dans son intégralité (indispensable)**
- Le Dossier de Presse du spectacle

Puis ensuite, seulement en cas de confirmation de sélection définitive :

- Une centaine de tracts + 4 affiches.
- 4 photos couleur différentes de bonne qualité envoyées par mail.

Ces documents devront être **transmis le plus vite possible** à l'adresse suivante :

THEATRE DU TORRENT
BEATRICE CROQUET
2021 RUE DES ALLOBROGES - 74140 SAINT-CERGUES - FRANCE
TELEPHONE : 04 50 43 58 50
PORTABLE : 06 62 14 58 50
EMAIL : beatrice.croquet@gmail.com
SITE : www.theatre-du-torrent.fr

ARTICLE 6 SELECTION ET ENGAGEMENT DEFINITIF

- **La sélection 2019 comportera 06 à 07 spectacles Amateurs.**
- **Après délibération du Comité de Sélection, Les Cies sélectionnées seront averties par mail fin mars 2019.**
- **Dès réception de la notification de sélection, chaque troupe retenue devra envoyer, à l'adresse Courrier du Théâtre du Torrent, le Dossier rempli et les documents demandés à la fin de l'article 5.**

ARTICLE 7 TRANSPORT ET HEBERGEMENT / DROITS D'AUTEURS

- **Les personnes prises en charge par le Festival sont au maximum :**
Les Comédiens du spectacle + 2 Techniciens + le Metteur en scène.
- **Chaque troupe bénéficiera de :**
- **Défraiement de déplacement en fonction de son éloignement** (d'après Via Michelin) **sur la base de 1 voiture pour 4 personnes** prise en charge à **0,30 € du km par voiture** (sauf convention particulière entre Fédérations pour les troupes étrangères : voir article 8)

- **Les Repas du soir** sont offerts et pris en commun au Café de Château Rouge avec les Troupes présentes, pendant le séjour de la Cie au Festival.
Les Repas du soir sont pris **après** le dernier spectacle de la journée.
Les Repas de midi ne sont pas pris en charge par le Festival **sauf le jour de votre spectacle.**
- **Une à trois nuits d'hébergement** (selon distance) + **Petit Déjeuner** pourront être assurées aux personnes prises en charge, **éloignées de plus de 100 kms**, si elles le désirent.
- Les personnes prises en charge bénéficient de la **gratuité pour tous les spectacles du Festival.**
- **Le règlement des Droits d'Auteur** est pris en charge par le Festival.

ARTICLE 8 TROUPES ETRANGERES - DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Conformément au règlement international des Fédérations de Théâtre, chaque troupe étrangère devra voyager à ses frais. Elle sera prise en charge par le Festival **à partir de l'Aéroport de Genève ou de la Frontière Française** selon les cas. Elle bénéficiera de **3 nuits d'hébergement, du Vendredi 20 au Dimanche 22 septembre 2019 inclus et de tous les repas pour ces jours.**

ARTICLE 9 ENGAGEMENT

La participation au PATAF implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.